Animateur de séance : Laurent Fouché

Membres présents : Mme Véronique Autexier
MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen, Bruno Renon

Membres excusés : Néant

Membre invité : Jonathan Blondy (Responsable fonctionnement et développement)

Membres absents : Néant

Invités absents : Néant.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV N° 03 du 01/09/2021)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des demandes des clubs (report de la 1ère journée de championnat)

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : En l'absence de l'Animateur, Laurent Fouché est désigné comme Animateur de la séance. Laurent Fouché remercie les participants de leur présence et salue la présence de Jonathan Blondy.

Validation du PV précédent

Le PV n° 03 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. (LIEN)

Informations de l'animateur de séance

A la demande du Président du District (Gilles Rouffignat), l'animateur de séance fait lecture d'un message délivré aux membres de la commission.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des demandes des clubs (report de la 1ère journée de championnat séniors)

Après étude des demandes de report effectuées par les clubs, les membres de la commission prennent la décision d'émettre un avis favorable aux clubs suivants :

Club demandeur	Rencontre	Division	Décision
St Même Les Carrières	Entente Foot 16 – St Même les Carrières	3eme poule B	Favorable
Taizé-Aizie-Les Adjots	Villefagnan (2) - Taizé-Aizie-Les Adjots (2)	5ème poule B	Favorable
CS Leroy	Leroy (3) - Voeuil et Giget	3eme poule C	Favorable
FCC Isle espagnac	FCC Isle espagnac (2) - Chazelles (2)	4eme poule C	Favorable
Aunac	Verdille (3) - Aunac	5ème poule B	Favorable
Berneuil-Salles	Berneuil-Salles - Saint Brice (3)	4eme poule E	Favorable
St Brice	Berneuil-Salles - St Brice (3)	4ème poule E	Favorable
St Séverin Palluaud	St Michel CS (3) - St Séverin Palluaud (3)	5ème poule E	Favorable
AM.S Puymoyen	Puymoyen AS (2) – Alliance Foot 3B (3)	3ème poule D	Favorable
	Puymoyen A.S (3) - Sireuil JS (3)	4ème poule D	Favorable
J.S Sireuil	Puymoyen A.S (3) - Sireuil JS (3)	4ème poule D	Favorable
Stade Ruffecois	Nanteuil-Verteuil - Ruffec (4)	4eme poule B	Favorable
Brie	St-Germain-Montbron (2) - Brie (3)	5eme poule D	Favorable

Balzac	Balzac -Bouex	5eme poule C	Favorable
F.C.C.L	Charente Limousine (4) - Abzac 2-Brillac	4eme poule A	Favorable
Linars	St-Yrieix (3) - Linars (3)	4eme poule C	Favorable
Taponnat	Mornac (3) - Taponnat	5eme poule D	Favorable
Champagne Mouton	Champagne-Mouton - Abzac (3) Brillac (2)	5eme poule A	Favorable
Anais	Beaux-Pins - Anais (2)	4eme poule B	Favorable
Aigre	Aigre (3) – Nanteuil Verteuil (2)	5eme poule B	Favorable
Rouillac	Chateaubernard (2) - Rouillac (2)	4eme poule E	Favorable
C.S St Angeau	Angoulême St Martin (2) – St Angeau (3)	5ème poule D	Favorable
F.C Roullet	Ent St Séverin Palluaud - Roullet FC (2)	2ème poule B	Favorable
	Roullet FC (3) - Ent St Séverin Palluaud (2)	4ème poule D	Favorable
E.S Montignac	Courbillac - Montignac (2)	5ème poule C	Favorable
AM.S Soyaux	Soyaux (3) - La Couronne (2)	3ème poule C	Favorable
SC Mouthiers	Mouthiers (3) – St Michel (2)	4ème poule D	Favorable
F.C Confolens	St Claud SC (2) – Confolens FC (3)	5ème poule A	Favorable
Chabanais	Fontafie (3) – Chabanais (2)	5ème poule A	Favorable

La date de report des rencontres, comme indiqué dans le procès-verbal du 1er septembre, est fixée au jeudi 11 novembre 2021. Cependant, la commission reste dans une volonté de tolérance et d'écoute : De ce fait, si les deux clubs d'une rencontre trouvent un accord pour une autre date, laissée libre par le calendrier général, la commission y répondra favorablement.
Dans le cas des clubs dont l'éclairage homologué ou autorisé permet le déroulement en nocturne, la commission transmettra également un avis favorable, après information au club adverse.

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces décisions.

2° - Etude particulière des demandes des clubs (report de la 1ère journée de championnat séniors)

Après étude des demandes de report effectuées par les clubs, les membres de la commission prennent la décision d'émettre un avis défavorable aux clubs suivants :

Club demandeur	Rencontre	Division	Décision
Montignac	Haute Charente - Montignac	3eme poule A	Défavorable
Nersac	Nersac - Montmoreau (2)	2eme poule B	Défavorable
	Nersac (2) - Condéon-Reignac	4eme poule D	Défavorable
A.S Mosnac/Champmillon	Grande-Champagne JS (2) - Mosnac AS	4eme poule E	Défavorable

Détails des décisions :

- Etude de la demande de Montignac :

Après analyse de la demande du club,
Compte tenu de la participation du club en Coupe de France le 28 Aout 2021,
Compte tenu de l'inscription de 15 licenciés sur la rencontre de Coupe de France du 28 Aout 2021,
Compte tenu que le motif de la demande n'est pas en lien avec la décision de la commission des compétitions Séniors du 01 septembre 2021, visant à permettre aux clubs un délai supplémentaire pour avoir des licenciés en conformité avec le pass sanitaire,

La commission juge irrecevable la demande du club, considérant les éléments notés ci-dessus, et dit que le club est en mesure de pouvoir aligner une équipe lors de la première journée de championnat du 11et 12 septembre 2021.

- Etude de la demande de Nersac :

Après analyse de la demande du club,
Compte tenu de la demande initiale du club du 23 août 2021,
Compte tenu du motif de la demande initiale concernant un mariage,
Compte tenu de la date butoir du 31 juillet 2021 pour le dépôt des vœux des clubs au titre des engagements des compétitions Séniors 2021/2022,
Compte tenu que la demande n'a pas été saisie dans Footclubs le 23 août 2021,
Compte tenu que le motif de la demande n'est pas en lien avec la décision de la commission des compétitions Séniors du 01 septembre2021,

La commission juge irrecevable la demande du club, considérant les éléments notés ci-dessus. La décision du 01 septembre 2021 de la commission des compétitions Séniors ne pouvant servir le motif de la demande initiale.

- Etude de la demande de A.S Mosnac/Champmillon :

Après analyse de la demande du club,
Compte tenu de la participation du club en Coupe de France le 29 Aout 2021,
Compte tenu de l'inscription de 13 licenciés sur la rencontre de Coupe de France du 29 Aout

2021,
Compte tenu que le motif de la demande n'est pas en lien avec la décision de la commission des compétitions Séniors du 01 septembre 2021, visant à permettre aux clubs un délai supplémentaire pour avoir des licenciés en conformité avec le pass sanitaire,

La commission juge irrecevable la demande du club, considérant les éléments notés ci-dessus, et dit que le club est en mesure de pouvoir aligner une équipe lors de la première journée de championnat du 11 et 12 septembre 2021.

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces décisions.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

2° - Etude des courriers reçus

Compte tenu du nombre de dossiers traités ce jour en réunion, l'ensemble des réponses aux courriers reçus, sera fait lors de la prochaine réunion de la commission, le mercredi 15 septembre 2021.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Néant.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 08/09/2021

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°03 du 01/09/2021	Validé	-	-
1	Etude des demandes des clubs (report de la 1ère journée de championnat séniors)	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Etude particulière des demandes des clubs (report de la 1ère journée de championnat séniors)	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 15 septembre 2021 à 17h00.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

L'animateur de séance
Fouché Laurent

Le Secrétaire
Brandy Philippe